

Image not found or type unknown



Agence immo ne possédant plus de garantie financière

Par **smoo**, le **31/08/2015 à 12:05**

Bonjour,rrrrNous louons un appartement depuis 2009 via une agence immobilière .tout se passait très bien jusqu'à présent .rncar nous venons d'apprendre que notre agence ne possède plus de garantie financière , il encaisse bien loyer que nous leur envoyons par chèque mais Le propriétaire nous a contacté et nous lui avons signalé que nous payons toujours l'agence qui eux ne le verse plus au propriétaire.rnDonc le propriétaire nous demande de lui verser directement le loyer.rnEn a t-il le droit sachant que nous avons signé un bail de location avec l'agence et qu'il on notre dépôt de garantie ?rnQuelle sont les recours a faire pour qu'on reste dans nos droit ?rnect...rnMerci pour vos réponse

Par **Lag0**, le **31/08/2015 à 13:12**

Bonjour,rnLe bailleur peut, à tout moment, changer de mandataire ou reprendre la gestion de sa location. rnAvant de lui verser directement le loyer, demandez-lui tout de même un écrit attestant qu'il a résilié son mandat de gestion et qu'il reprend cette gestion à son compte.